
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

MINISTRE DES AFFAIRES INTERIEURES
DE LA SECURITE ET DE LA DEFENSE

N° 48I/PR/CA/MAISD-P. (1962) NNBE 1962.

SOMMAIRE:

Nomination

LE (1962) RESIDENT DE LA (1962) REPUBLIQUE,

REPERCUSSIONS:

- GENERAL. I
- MO. I
- IBD. 4
- PP. I
- PT. I
- L. I
- COM. 6
- MAN. 8
- ME. 8
- 2
- I
- C
- I
- I
- I
- SOR. I
- FO-RADIO. I
- NP.SUD-OUEST. I
- P.GRAND-POPO. I
- ROND.AGOUE. I
- INTERESSE. I

- VU la Loi N°60/36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;
- VU la Loi N°59/I6/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des Emplois Supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
- VU les nécessités du service ;
- SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures, de la Sécurité et de la Défense ;
- LE Conseil des Ministres entendu ;

DECRET:

ARTICLE 1°- Monsieur BRUN Augustin Donatien, Maréchal des logis, est nommé Chef de l'Arrondissement d'Agoué, Sous-Préfecture de Grand-Popo.

ARTICLE 2°- Le présent décret, qui aura effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera ./.-

Le PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Par le Président de la République
le Ministre des Affaires Intérieures
et de la Défense,

M. ARCUNA.

Hübert MAGA.-